



**COMPTE-RENDU
DU
COMITE SYNDICAL
DU 26 SEPTEMBRE 2019
18 heures 00**

Date de la convocation : 20 septembre 2019

Nombre de membres « syndicat » : 25

Nombre de présents « syndicat » : 17

Excusés « syndicat » : 8

Pouvoirs « syndicat » : 2

Nombre de membres « Asst » : 20

Nombre de présents « Asst » : 15

Excusés « Asst » : 5

Pouvoirs « Asst » : 0

Nombre de membres « AEP » : 6

Nombre de présents « AEP » : 3

Excusés « AEP » : 3

Pouvoirs « AEP » : 2

Points inscrits à l'ordre du jour

- Admission en non-valeur, liste surendettement n°2 (19/030) – Délégués « Syndicat »
- DMO 465 EP rue Foch Joeuf (19/031) – délégués « syndicat »
- Avenant n°1 DMO 465 EP rue du Val de l'orne Hatrize (19/032) – délégués « syndicat »
- Prime de rendement (19/033) – délégués « syndicat »
- DMO 465 EP traverse T3 Moutiers (19/034) – délégués « syndicat »
- DMO 469 traverse T3 Moutiers (19/035) – délégués « AEP »

M. le Président ouvre la séance à 18 heures 00 et fait état des délégués absents, excusés et représentés.

Le compte rendu de la séance du 23 mai 2019 est accepté à l'unanimité des membres présents.

M. Jean Louis CAMPAGNOLO délégué «Asst » de la commune de sainte Marie aux chênes se porte volontaire comme secrétaire de séance.

Le quorum relatif aux délégués « AEP » n'étant pas atteint, la délibération correspondante n'est pas présentée au vote des élus, et fera l'objet d'une réunion ultérieure.

Point soumis à délibération

1. **Admission en non-valeur, liste surendettement n°2 (19/030)**

Délégués « Syndicat »

Les délégués syndicaux prennent acte des décisions concernant les effacements de dettes prononcées par les commissions de surendettement ou les juges dans les procédures de surendettement et de rétablissement personnel concernant :

Budget 465 :

//

Budget 468 :

Nombre de factures : 108 pour un montant de 7 187.69 €

Budget 469 :

Nombre de factures : 48 pour un montant de 3 656.81 €

Les délégués « syndicaux » du comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, acceptent l'effacement des dettes n°2 dans les conditions précisées ci-dessus.

2. **DMO 465 EP rue Foch Joëuf (19/031)**

Délégués « syndicat »

M. le président propose aux délégués syndicaux de délibérer sur la signature d'une DMO «rue Foch JOEUF - EP» avec ladite commune.

Suite à la réhabilitation de la rue, des travaux d'eaux pluviales vont être réalisés.

Le prévisionnel financier s'établit comme suit :

Dépenses prévisionnelles : 24 586,80 €HT € HT

Recettes prévisionnelles : //

Les délégués « syndicaux » du comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, autorisent le président à signer cette délégation de maîtrise d'œuvre avec la commune dans les conditions précisées ci-dessus.

3. Avenant n°1 DMO 465 EP rue du Val de l'orne Hatrize (19/032)

Délégués « syndicat »

M. le président rappelle aux délégués syndicaux qu'ils se sont déjà prononcés sur la signature d'une délégation de maîtrise d'ouvrage (18/016) pour cette rue.

Il est proposé aux délégués de délibérer sur l'avenant n°1 relatif à cette DMO.

Cet avenant résulte de travaux supplémentaires.

DMO initiale actée

Dépenses : 16 000 €HT.

Recettes : 21.88% (commune)

Proposition Avenant 1

Dépenses : 19 186.83 € HT

Recettes : 18.25% (commune)

Les délégués « syndicaux » du comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, autorisent le président à signer l'avenant à cette délégation de maîtrise d'œuvre avec la commune dans les conditions précisées ci-dessus.

4. Prime de rendement (19/033)

Délégués « syndicat »

M. le président rappelle aux délégués syndicaux qu'ils se sont déjà prononcés en 2011 sur l'instauration d'une prime de résultat (11/037), et a actualisé en 2015 son montant global de prime (9 999,71 € soit 620 € brut pour 16.12 équivalent temps plein).

Il vous sera proposé de délibérer sur le montant unitaire et non plus le montant global (évolution d'ETP actuellement à 17.452).

Les délégués « syndicaux » du comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, actent le montant brut unitaire de 620 € tel que précisé ci-dessus.

5. DMO 465 EP traverse T3 Moutiers (19/034)

délégués « syndicat »

M. le président propose aux délégués syndicaux de délibérer sur la signature d'une DMO «Moutiers Bas – EP T3 » avec ladite commune.

Suite à la réhabilitation de la traversée de la commune (T3), des travaux d'eaux pluviales vont être réalisés.

Le prévisionnel financier s'établit comme suit :

Dépenses prévisionnelles : 10 955 € HT

Recettes prévisionnelles : en attente notification des subventions à la commune

Les délégués « syndicaux » du comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, autorisent le président à signer cette délégation de maîtrise d'œuvre avec la commune dans les conditions précisées ci-dessus.

6. DMO 469 traverse T3 Moutiers (19/035)
délégués « AEP »

Point non délibéré : quorum non atteint

Points non soumis à délibération

1. Un point sur la visite des puits aux élus est fait par M. le président.
2. Une partie du bâtiment situé à Homécourt vient d'être vendue (en attente pour le restant de l'équipement)

Le président lève la séance à 18h45

Le secrétaire de séance,
M. Jean Louis CAMPAGNOLO
Délégué « Asst » de Ste Marie aux chênes

Le président d'Orne Aval,
M. Lionel GERARD.

